

**SICAV AMEN**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE au 31 Décembre 2024**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES au 31 Décembre 2024**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 Décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de **39.880.693,780DT** et un résultat de la période de **614 210,647 DT**.

***I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :***

***Introduction :***

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV AMEN, comprenant le bilan au 31 Décembre 2024 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

***Etendue de l'examen limité:***

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion :***

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 31 Décembre 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Paragraphes d'observation :***

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

***II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2024, 18,99% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 1,01% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 32.303.783,672 DT au 31 Décembre 2024, et représente une quote-part de 81% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 1% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 Janvier 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**Emna RACHIKOU**

**BILAN**  
(Unité : en DT)

<b>ACTIF</b>		<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>AC1</b>	<b>Portefeuille Titres</b>	<b>4.1</b>	<b>18 587 844,500</b>	<b>17 819 686,319</b>
a	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		169 641,708	659 277,811
b	Obligations et valeurs assimilées		18 418 202,792	17 160 408,508
<b>AC2</b>	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>21 289 173,273</b>	<b>6 254 047,050</b>
a	Placements monétaires	<b>4.2</b>	16 415 066,742	1 202 194,186
b	Disponibilités	<b>4.3</b>	4 874 106,531	5 051 852,864
<b>AC4</b>	<b>Autres actifs</b>	<b>4.4</b>	<b>3 676,007</b>	<b>798,591</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>39 880 693,780</b>	<b>24 074 531,960</b>
<b>PASSIF</b>			-	-
<b>PA1</b>	<b>Dettes sur opérations de pension livrées</b>	<b>4.5</b>	-	-
<b>PA2</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.6</b>	<b>79 838,975</b>	<b>42 550,326</b>
a	Opérateurs créditeurs		79 838,975	42 550,326
<b>PA3</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>4.7</b>	<b>87 298,597</b>	<b>78 126,806</b>
a	Autres créditeurs divers		87 298,597	78 126,806
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>167 137,572</b>	<b>120 677,132</b>
<b>ACTIF NET</b>			-	-
<b>CP1</b>	<b>Capital</b>	<b>4.8</b>	<b>37 281 755,431</b>	<b>22 639 243,947</b>
<b>CP2</b>	<b>Sommes capitalisables</b>	<b>4.9</b>	<b>2 431 800,777</b>	<b>1 314 610,881</b>
a	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	0,000
b	Sommes capitalisables de l'exercice en cours		2 431 800,777	1 314 610,881
<b>ACTIF NET</b>			<b>39 713 556,208</b>	<b>23 953 854,828</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>39 880 693,780</b>	<b>24 074 531,960</b>

**ETAT DE RESULTAT**

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
PR 1					
Revenus du portefeuille-titres	4.10	324 912,093	1 227 209,634	278 389,389	1 089 701,589
PR 2					
Revenus des placements monétaires	4.11	389 118,453	1 063 627,223	89 907,167	336 577,489
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>714 030,546</b>	<b>2 290 836,857</b>	<b>368 296,556</b>	<b>1 426 279,078</b>
CH 3					
Intérêts des mises en pension	4.12	-	-	-	-
CH 1					
Charges de gestion des placements	4.13	- 99 344,087	- 288 639,079	- 46 441,385	- 183 499,192
<b>Revenu net des placements</b>		<b>614 686,459</b>	<b>2 002 197,778</b>	<b>321 855,171</b>	<b>1 242 779,886</b>
CH 2					
Autres charges	4.14	- 21 389,149	- 70 811,772	- 10 774,653	- 45 803,254
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>593 297,310</b>	<b>1 931 386,006</b>	<b>311 080,518</b>	<b>1 196 976,632</b>
PR 4					
Régularisation du résultat d'exploitation		74 373,634	500 414,771	145 633,903	117 634,249
<b>Sommes capitalisables de la période</b>		<b>667 670,944</b>	<b>2 431 800,777</b>	<b>456 714,421</b>	<b>1 314 610,881</b>
PR 4					
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 74 373,634	- 500 414,771	- 145 633,903	- 117 634,249
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		2 718,997	9 894,840	2 511,580	8 227,940
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		18 194,340	39 703,855	450,925	10 593,846
Frais de négociation de titres		-	-	-	-
<b>Résultat net de la période</b>		<b>614 210,647</b>	<b>1 980 984,701</b>	<b>314 043,023</b>	<b>1 215 798,418</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Unité : en DT)

	Période du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
<b>AN1</b>	<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>			
a-	614 210,647	1 980 984,701	314 043,023	1 215 798,418
	Résultat d'exploitation			
	593 297,310	1 931 386,006	311 080,518	1 196 976,632
b-	2 718,997	9 894,840	2 511,580	8 227,940
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres			
c-	18 194,340	39 703,855	450,925	10 593,846
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres			
d-	-	-	-	-
	Frais de négociation de titres			
<b>AN2</b>	<b>Distributions de dividendes</b>			
	-	-	-	-
<b>AN3</b>	<b>Transactions sur le capital</b>			
a-	1 268 662,455	13 778 716,679	2 699 217,783	1 523 888,185
	<b>Souscriptions</b>			
	64 973 805,525	128 217 673,852	11 098 489,825	37 266 677,495
	Capital			
	57 955 161,995	115 933 575,820	10 039 548,555	34 499 307,590
	Régularisation des sommes non capitalisables			
	86 272,795	137 879,288	488 851,204	1 662 944,542
	Régularisation des sommes capitalisables			
	6 932 370,736	12 146 218,744	570 090,066	1 104 425,363
b-	- 63 705 143,070	- 114 438 957,173	- 8 399 272,042	- 35 742 789,310
	<b>Rachats</b>			
	- 56 827 321,019	- 103 395 700,392	- 7 604 580,705	- 33 159 565,865
	Capital			
	- 85 316,183	- 125 499,535	- 370 235,174	- 1 596 432,331
	Régularisation des sommes non capitalisables			
	- 6 792 505,868	- 10 917 757,246	- 424 456,163	- 986 791,114
	Régularisation des sommes capitalisables			
	1 882 873,102	15 759 601,380	3 013 260,806	2 739 686,603
	<b>Variation de l'actif net</b>			
<b>AN4</b>	<b>Actif net</b>			
a-	37 830 683,106	23 953 954,828	20 940 694,022	21 214 268,225
	En début de période			
b-	39 713 556,208	39 713 556,208	23 953 954,828	23 953 954,828
	En fin de période			
<b>AN5</b>	<b>Nombre d'actions</b>			
a-	669 217	444 960	394 770	417 345
	En début de période			
b-	691 384	691 384	444 960	444 960
	En fin de période			
	57,441	57,441	53,834	53,834
	<b>Valeur liquidative</b>			
<b>AN6</b>	<b>Taux de rendement annualisé</b>			
	6,41%	6,70%	5,90%	5,91%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2024**

**1- Présentation de la société**

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

**2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM**

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêt de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

#### 4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions et valeurs assimilées (1)	169 641,708
Obligations des sociétés (2)	3 126 227,352
BTA et obligations de l'Etat	15 291 975,440
<b>Total</b>	<b>18 587 844,500</b>

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

##### (1) Actions et valeurs assimilées:

Code ISIN	Désignation	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2024	En % de l'actif net
TN0003900164	FCP SMART EQUILIBRE	120 228,000	169 641,708	0,43%
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 228,000</b>	<b>169 641,708</b>	<b>0,43%</b>

##### (2) Obligations des sociétés:

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 31/12/2024	En % de l'actif net
TN0003400348	AB 2009 CA	26 247,00	26,252	0,00%
TN0003400355	AB 2009 CB	28 706,00	28,706	0,00%
TN0003400405	AB 2010	13 308,67	13 623,867	0,03%
TN000340405	AMEN BANK 2010 SUB1	532 480,00	545 152,000	1,37%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	60 000,00	64 456,800	0,16%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	180 000,00	182 997,600	0,46%
TNMA55MMDD4	ATL 2023 -1	160 000,00	171 457,600	0,43%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	160 000,00	162 889,600	0,41%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	200 000,00	211 516,000	0,53%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024 -2	500 000,00	502 608,767	1,26%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	72 000,00	73 578,240	0,19%
TN000734078	SERVICOM16 (i)	50 000,00	56 571,482	0,14%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	150 000,00	159 584,000	0,40%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	200 000,00	208 550,400	0,53%
TLF 2024-2 FIXE	TLF 2024-2 FIXE	810 000,00	829 757,520	2,09%
	<b>TOTAL</b>	<b>3 142 741,67</b>	<b>3 182 798,83</b>	<b>8,01%</b>
			-56 571,482	
			<b>3 126 227,352</b>	<b>7,87%</b>

- (i) L'encours SERVICOM de SICAV Amen de 50 000 DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à SICAV Amen s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 6 571DT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote.

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1er rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019.

### (3) BTA et obligations de l'Etat:

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 31/12/2024	En % de l'actif net
TN000800006	BTA13042028B	1 861 200,000	1 937 855,360	4,88%
TN08000606	BTA13042028C	929 000,000	967 327,680	2,44%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	500 000,000	504 340,000	1,27%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	600 000,000	633 825,600	1,60%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	200 000,000	211 275,200	0,53%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	500 000,000	511 256,000	1,29%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	500 000,000	512 184,000	1,29%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	2 000 000,000	2 081 968,000	5,24%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	750 000,000	756 798,000	1,91%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	2 250 000,000	2 271 780,000	5,72%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	500 000,000	533 956,000	1,34%
TNVE955M6R90	EN 2023 CATB 3T TFIXE	250 000,000	255 746,000	0,64%
TNRS9CVT3SJ7	EN 2023 CATB 3T TV	250 000,000	255 710,000	0,64%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIXE	500 000,000	525 188,000	1,32%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	2 000 000,000	2 010 736,000	5,06%
TNPDPODY2398	EN 2024 CATC T3 TFIXE	800 000,000	819 193,600	2,06%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIXE	500 000,000	502 836,000	1,27%
	<b>TOTAL</b>	<b>14 890 200,000</b>	<b>15 291 975,440</b>	<b>38,51%</b>

#### 4.2- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2024 à 16 415 066,742 DT et se détaille comme suit :

Pension livrée (a)	3 577 989,438
Certificats de dépôts (b)	12 837 077,304
<b>Total</b>	<b>16 415 066,742</b>

##### (a) Pension livrée :

Désignation	Date de Souscription	Emetteur	Support PL	Montant	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	% Actif Net
PL020125 BTE SA	01/10/2024	BTE	BTA 6,3%; 03/2026	500 006,893	02/01/2025	500 006,893	511 746,836	9,19%	1,29%
PL060125 BTL SA	10/10/2024	BTL	EMP NAT 2023 T3 CB TF	3 000 000,000	06/01/2025	3 000 000,000	3 066 242,602	9,59%	7,72%
<b>Total</b>				<b>3 500 006,893</b>	-	<b>3 500 006,893</b>	<b>3 577 989,438</b>		<b>9,01%</b>

##### (b) Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Emetteur	Montant	Échéance	Intérêts précomptés	Valeur actuelle	Taux Brut	% Actif Net
TNY3U9QT5WB8	CD 10012025 AB SA	AB	2 994 353,317	10/01/2025	4 353,317	2 994 916,789	8,49%	7,54%
TNVXADSSFW65	CD 18122025 TSB SA	TSB	1 854 677,698	18/12/2025	4 677,698	1 857 988,295	9,99%	4,68%
TMNXEORJAY0	CD 19122025 BTE SA	BTE	2 779 267,448	19/12/2025	9 267,448	2 786 429,560	9,99%	7,02%
TNAJIQOMTI59	CD 22122025 TSB SA	TSB	1 854 677,698	22/12/2025	4 677,698	1 856 515,060	9,99%	4,67%
TN24ZZ7KSWM1	CD 26122025 BTE SA	BTE	1 852 844,965	26/12/2025	2 844,965	1 855 044,799	9,99%	4,67%
TNS7DC96D9M1	CD 120325 BTL SA	BTL	490 491,531	12/03/2025	491,531	492 565,250	9,74%	1,24%
TN5R7YTZO962	CD 290125 BTL SA	BTL	979 841,107	29/01/2025	9 841,107	993 617,551	10,34%	2,50%
<b>Total</b>			<b>12 806 153,764</b>		<b>36 153,764</b>	<b>12 837 077,304</b>		<b>32,32%</b>

#### 4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2024 à 4 874 106,531 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	4 874 106,531	12,27%
<b>TOTAL</b>	<b>4 874 106,531</b>	<b>12,27%</b>

#### 4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31-12-2024, 3 676,007 DT contre 798,591DT au 31/12/2023. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Intérêt courus /compte rémunéré	3 676,007	798,591
<b>Total</b>	<b>3 676,007</b>	<b>798,591</b>

#### 4.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2024.

#### 4.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Gestionnaire	20 313,379	11 815,326
Dépositaire	59 525,596	30 735,000
<b>Total</b>	<b>79 838,975</b>	<b>42 550,326</b>

#### 4.7- Autres créditeurs divers:

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit

Désignation	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
ETAT	920,828	920,828
Retenue à la Source	65 914,354	57 253,469
Jetons de Présence	17 000,285	18 063,040
CMF	3 463,130	1 889,469
<b>Total</b>	<b>87 298,597</b>	<b>78 126,806</b>

#### 4.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 s'élève à 15 759 701,380 dinars.

La variation du capital se détaille comme suit :

<b>Capital social au 31-12-2023</b>	<b>22 639 243,947</b>
Souscriptions	115 933 575,820
Rachats	- 103 395 700,392
Frais de négociation de titres	-
VDE/emp.société	- 50 000,000
VDE/titres.Etat	-
VDE / titres OPCVM	19 622,780
+/-V réalisée emp.société	- 784,334
+/- V réal/titres Etat	18 500,000
+/- V réal/ titres OPCVM	21 988,189
+/- V report/oblig.société	50 000,000
+/- V report/titres.Etat	- 500,000
+/- V report/titres OPCVM	- 9 227,940
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	137 879,288
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	- 125 499,535
Régularisation des résultats incorporés au capital (A)	728 046,727
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	1 314 610,881
<b>Capital au 31-12-2024</b>	<b>37 281 755,431</b>

Le nombre de titres de Sicav Amen au 31-12-2024 est de 691 384 contre 444 960 au 31-12-2023.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2023</b>	<b>242</b>
Nombre d'actionnaires entrants	30
Nombre d'actionnaires sortants	-15
<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2024</b>	<b>257</b>

#### 4.9 Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Désignation	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Résultat d'exploitation	1 931 386,006	1 196 976,632
Régularisation du résultat d'exploitation	500 414,771	117 634,249
<b>Total</b>	<b>2 431 800,777</b>	<b>1 314 610,881</b>

#### 4.10 Revenus du Portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des obligations	284 389,967	1 059 255,466	231 826,122	879 855,064
Revenus des BTA	40 522,126	167 954,168	46 563,267	209 846,525
<b>TOTAL</b>	<b>324 912,093</b>	<b>1 227 209,634</b>	<b>278 389,389</b>	<b>1 089 701,589</b>

#### 4.11- Revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des Certificats de dépôt	72 806,805	86 647,288	10 724,512	74 334,885
Revenus des Pensions Livrées	306 602,005	947 638,292	72 926,655	237 419,354
Revenus de Comptes Rémunérés	4 924,000	24 556,000	6 256,000	24 823,250
Revenus des billets de trésorerie	4 785,643	4 785,643	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>389 118,453</b>	<b>1 063 627,223</b>	<b>89 907,167</b>	<b>336 577,489</b>

#### 4.12- Intérêts des mises en pensions :

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2024.

#### 4.13 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018.

A partir du 05 Août 2024, la commission de gestion est passée à 0,30% HT de l'actif net.

- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente pour la partie rémunération du dépositaire. cette rémunération est constituée d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution. Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	34 702,387	84 838,015	10 737,891	42 428,859
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	0,000	29 750,000	7 437,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	64 641,700	174 051,064	28 265,994	111 320,333
<b>Total</b>	<b>99 344,087</b>	<b>288 639,079</b>	<b>46 441,385</b>	<b>183 499,192</b>

#### 4.14- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance du CMF	9 720,555	30 646,781	5 368,949	21 213,857
Sces bancaires et assimilés	6 884,594	19 560,514	557,408	4 320,215
TCL	552,000	3 768,477	616,296	3 525,182
Jetons de présence	4 232,000	16 836,000	4 232,000	16 744,000
<b>Total</b>	<b>21 389,149</b>	<b>70 811,772</b>	<b>10 774,653</b>	<b>45 803,254</b>